

Concertation, vous avez dit concertation ?

Depuis trois ans qu'il est élu, le maire gère la commune avec un quarteron d'adjoints (une grande partie de l'équipe majoritaire étant souvent peu informée des décisions qui sont prises), sans vraiment de concertation avec la population : les propositions des habitants lors des réunions sur la Sabla n'ont pas été prises en compte ; la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) s'est décidée sans demander leur avis aux administrés de la communauté de communes ; la limitation de la vitesse dans la ville est maintenant de 30km/h pour 80 % des rues de Plaisance... Qui en a entendu parler avant qu'elle soit mise en place ?

La commission « Démocratie Participative » ne s'est jamais réunie car selon le maire, « *il n'y a pas de sujet* ». Pourtant des bureaux d'études ont été richement payés pour analyser, proposer, organiser des consultations citoyennes, notamment pour le projet d'aménagement de la Sabla.

Engoncés dans leurs vieilles habitudes de potentats paternalistes, les élus de la majorité décident de tout, au rabais, au détriment du service public. Prenons l'exemple de la limitation à 30 km/h qui illustre cette manière de faire : pas de concertation (à quoi bon, le maire et les adjoints savent, mais pas les usagers de la route), pas de pédagogie (on impose sans explication), un prétexte pour ne pas construire de pistes cyclables dignes de ce nom (« *vous comprenez, ça coûte cher* »). C'est une mesure cosmétique qui permettra au maire de vanter son souci du bien-être des Plaisançois alors que les panneaux vont être supprimés, que des marquages au sol seront peints sur quelques rues seulement et qu'aucun dispositif permettant de réduire véritablement la vitesse ne va être installé (ça aussi, « *ça coûte cher* »).

A propos, la Chambre régionale des Comptes a épinglé la gestion financière de la mairie car elle ne fait pas assez d'investissements...

Alors, il est largement temps de mettre des actes réels derrière les mots. De faire comme le département qui a engagé depuis deux ans une véritable concertation sur le vélo. Concertation qui aboutit aujourd'hui à un grand projet co-construit avec et pour les citoyens. Les alternatives de tracés ont été étudiées avec les citoyens. Leurs observations évaluées par les services et prises en compte. Les aménagements (éclairage, mobilier, revêtement etc) ont également fait l'objet d'ateliers et les propositions qui n'ont pas été retenues ont toutes fait l'objet de justifications.

Nous avons à Plaisance une occasion rêvée de faire ce virage : le projet d'urbanisation du quartier de la Sabla dont une nouvelle phase de concertation « règlementaire » s'ouvre bientôt pour la création d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concertée). Rien que le nom invite à faire et non pas faire semblant : CONCERTER. Alors : chiche ?

L'équipe Plaisance Citoyenne : www.plaisance-citoyenne.fr